

numéro

14

*Revue d'***HISTOIRE**  
**MARITIME**

Histoire maritime  
Outre-mer  
Relations internationales

*Marine, État  
et Politique*

Le Mao – 979-10-231-1842-1

# REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

# Revue d'histoire maritime

14

Marine, État et Politique

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011  
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-802-1  
PDF complet – 979-10-231-1820-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1821-6  
Bruneau, Motte & de Préneuf – 979-10-231-1822-3  
Chanet – 979-10-231-1823-0  
Lockroy – 979-10-231-1824-7  
de Préneuf – 979-10-231-1825-4  
Motte – 979-10-231-1826-1  
Dard – 979-10-231-1827-8  
Bruneau – 979-10-231-1828-5  
Girardin-Thibeaud – 979-10-231-1829-2  
Coutau-Bégarie – 979-10-231-1830-8  
Costagliola – 979-10-231-1831-5  
Vial – 979-10-231-1832-2  
Vaisset – 979-10-231-1833-9  
Boureille – 979-10-231-1834-6  
Boniface – 979-10-231-1835-3  
Rodger – 979-10-231-1836-0  
Poussou – 979-10-231-1837-7  
Guilmartin – 979-10-231-1838-4  
Rommelse – 979-10-231-1839-1  
Rodger – 979-10-231-1840-7  
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1841-4  
**Le Mao – 979-10-231-1842-1**  
Chronique – 979-10-231-1843-8

Mise en page : Compo-Méca s.a.r.l (64990 Mouguerre)  
version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

# SOMMAIRE

Éditorial.....	5
----------------	---

## Première partie

### Les marins français et la politique au XX<sup>e</sup> siècle

<b>Marine et politique à l'époque contemporaine</b> Jean-Baptiste Bruneau, Martin Motte & Jean de Préneuf.....	11
<b>Marine et politique de 1870 à 1914 : la démocratie entre au port</b> Jean-François Chanet.....	15
<b>Document :les marins vus par un de leurs ministres (1897)</b> Édouard Lockroy.....	23
<b>La politique de républicanisation de la Marine à la belle époque</b> Jean Martinant de Préneuf.....	29
<b>La Royale sans le Roi : le déclin naval français vu par Charles Maurras</b> Martin Motte.....	61
<b>La Marine et les droites nationalistes, de l'entre-deux-guerres à Vichy</b> Olivier Dard.....	89
<b>La Royale et le Roi :les officiers de marine et l'Action française, entre appartenance et imprégnation</b> Jean-Baptiste Bruneau.....	93
<b>Un marin en politique : l'amiral Platon, 1940-1944</b> Odile Girardin-Thibeaud.....	117
<b>Le regard vide ou la vision politique de l'amiral Darlan</b> Hervé Coutau-Bégarie.....	137
<b>Darlan ou le mirage de la collaboration</b> Bernard Costagliola.....	145
<b>Faux-semblants et ruptures de l'après 1945</b> Philippe Vial.....	159
<b>La cité idéale de l'amiral Thierry d'Argenlieu à l'épreuve des tumultes du siècle</b> Thomas Vaisset.....	165

<b>La marine et le putsch d'Algérie</b>	
Patrick Boureille.....	183
<b>Le lieutenant de vaisseau Guillaume, de la Marine au putsch et à l'OAS</b>	
Xavier Boniface .....	199
<b>Conclusion :une spécificité française vue de Grande-Bretagne</b>	
Nicholas A. M. Rodger.....	213

## **Seconde partie**

### **La révolution militaire navale au xvii<sup>e</sup> siècle**

<b>Présentation de la table ronde sur la révolution navale</b>	
Jean-Pierre Poussou.....	219
<b>La révolution militaire dans la guerre sur mer au début de l'époque moderne : origines technologiques, résultats opérationnels et conséquences stratégiques</b>	
John F. Guilmartin.....	223
<b>Y a-t-il eu une révolution navale au début de l'époque moderne ? les relations entre la raison économique d'État et la guerre maritime</b>	
Gijs Rommelse.....	239
<b>De la « révolution militaire » à l'État « navalo-fiscal »</b>	
Nicholas Rodger.....	259
<b>La révolution maritime a-t-elle existé en France au xvii<sup>e</sup> siècle ?</b>	
Michel Vergé-Franceschi.....	273

## **Varia**

<b>Financer la Marine en temps de conflit : l'exemple de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697)</b>	
Caroline Le Mao.....	285

## **Chronique**

<b>De la terre à la mer. La construction navale militaire française et ses réseaux économiques au xviii<sup>e</sup> siècle</b>	
David Plouviez .....	323
<b>Comptes rendus.....</b>	<b>339</b>

*Varia*



## FINANCER LA MARINE EN TEMPS DE CONFLIT : L'EXEMPLE DE LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG (1688-1697)

*Caroline Le Mao*  
*Université Bordeaux III, CEMMC*

Sous le règne de Louis XIV, la France a connu, sur le plan maritime, le meilleur comme le pire. Au début de son règne, le jeune souverain pouvait tout juste compter sur 18 vaisseaux très hétérogènes. Colbert et plus encore son fils Seignelay réussirent cependant à engager un puissant mouvement de construction, au point de hisser la France au rang de première flotte européenne de guerre, de 1670 à 1708. Il s'agit d'un temps d'apogée pour la marine du Roi-Soleil, voire pour la marine française dans son ensemble, apogée qui survient très vite après le début de l'effort colbertien. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) s'annonçait donc comme un moment révélateur, puisque la France se trouva devoir affronter les deux plus grandes puissances maritimes du moment, l'Angleterre et la Hollande réunies, dans un conflit durant lequel les flottes eurent un rôle clé : expédition d'Irlande en 1689, bataille de Béziers le 10 juillet 1690, chassés-croisés de l'été 1691 dans la Manche, bataille navale de La Hougue, opérations de l'été 1693 en Méditerranée...

Or, en matière d'histoire maritime, si le XVIII<sup>e</sup> siècle est une période assez bien étudiée, le règne de Louis XIV semble plus délaissé, en particulier pour sa seconde moitié<sup>1</sup>. Il est donc particulièrement intéressant de porter l'attention sur la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), d'autant que le thème est plutôt bien connu côté anglais<sup>2</sup>, et que la période fait l'objet d'un débat historiographique majeur sur le plan de l'histoire de la marine de guerre. Les années 1690-1692 seraient en effet ce moment crucial où l'on serait passé, en

1 Voir Daniel Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi Soleil*, Paris, Fayard, 1996 ; Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, Paris, Cujas, 1962. Dans sa thèse, cet auteur prend comme point de basculement l'année 1690. Dès lors, la première partie de son ouvrage comporte un certain nombre d'éléments pour 1688-1690, alors que la seconde évoque finalement assez peu la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle pour se concentrer sur la crise financière et les mutations qui caractérisent la guerre de Succession d'Espagne.

2 N.A.M. Rodger, *The Command of the Ocean: a Naval History of Britain, 1649-1815*, New York, W.W. Norton & company, 2005 ; John Ehrman, *The Navy in the War of William III, 1689-1697: its states and direction*, Cambridge, Cambridge University Press, 1953.

l'espace de quelques mois, du Capitole à la roche Tarpéienne, avec la mort de Seignelay, le début des difficultés financières, et le choc que constitua la bataille de La Hougue<sup>3</sup>. 1692 serait un point de basculement, une « faillite intellectuelle et morale »<sup>4</sup> à l'issue de laquelle la Marine française aurait renoncé à toute volonté de suprématie dans la Manche, l'État se repliant alors sur d'autres formes de combat<sup>5</sup>.

Il ne s'agit pas d'envisager ici les opérations maritimes à proprement parler, mais ce qui les a rendues possibles, à savoir un investissement massif et soutenu. Engagé dans les années 1660, celui-ci aurait atteint 350 millions de livres tournois<sup>6</sup> selon Usson de Bonrepas<sup>7</sup>, mais plus vraisemblablement 300 millions, un chiffre qui n'en reste pas moins exceptionnel. On le comprend donc aisément : la question du financement de la Marine était l'une des clefs de son succès. Or, si l'on en croit Steve Pincus, cette idée que l'argent est désormais le nerf de la guerre est finalement assez neuve : « cette conception du lien entre la puissance et l'argent, si étrangère aux écrivains de l'Antiquité et de la Renaissance, était la conséquence directe des transformations dans la manière de se battre au XVII<sup>e</sup> siècle en Europe. L'auteur de la *Lettre décousue à un ami*, un ouvrage qui circulait beaucoup, notait que « faire la guerre, ce n'est plus combattre, mais manger, boire, et voyager. Pour se mettre au niveau de ce nouvel art militaire, je suis convaincu que seul l'argent est nécessaire »<sup>8</sup>. En ce qui concerne la Marine française, ainsi que l'a souligné Jean Meyer, « la stabilisation au niveau de cent vingt vaisseaux suppose un gigantesque effort logistique et industriel qui demeure encore trop souvent largement sous-estimé ». De fait, les années de guerre ont été celles d'un accroissement rapide et massif du financement, qui participe de la hausse globale des dépenses de guerre certes, mais aussi d'un intérêt marqué pour cette arme, puisque la Marine représente 13 à 23 % des dépenses militaires de 1690 à 1700<sup>9</sup>. Une telle montée en puissance est en soi remarquable, mais il s'agissait d'un effort dont on pouvait supposer qu'il serait difficile à soutenir sur le long terme, ainsi que le pressentait par exemple Spanheim :

3 H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, op. cit., p. 47.

4 D. Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi Soleil*, op. cit., p. 275.

5 Geoffrey Symcox, *The Crisis of French sea power, 1688-1697: from the Guerre d'escadre to the Guerre de course*, The Hague, M. Nijhoff, 1974.

6 Nous utiliserons ensuite l'abréviation l. t.

7 Archives Nationales (désormais AN), K 1360, 20 juin 1691.

8 Steve Pincus, « La Révolution anglaise de 1688 : économie politique et transformation radicale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 58-1, janv. 2011, p. 7-53, loc. cit., p. 39.

9 H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, op. cit., tableau 8, p. 184.

d'un côté, des frais immenses qui sont indispensablement requis pour soutenir la guerre qu'elle a engagée par mer et par terre contre les nations les mieux armées, d'un autre côté la diminution considérable des sources des finances ou revenus du roi de France... En sorte qu'on peut recueillir que les sources des finances ou des revenus du roi et de la couronne quelque abondantes qu'elles soient, ne peuvent que tarir peu à peu ou au moins diminuer considérablement au cas d'une continuation de quelques années de la guerre présente, les charges de l'État s'augmenter, les moyens d'y fournir s'épuiser et les particuliers du royaume s'appauvrir de plus en plus<sup>10</sup>.

L'énormité des besoins financiers va évidemment nous retenir mais, par delà les précisions que nous apporterons à ce sujet, nous essaierons aussi de répondre à une autre question presque aussi importante, celle de savoir si la marine de guerre française a pu disposer d'une administration financière capable de subvenir à ses besoins. Nous nous proposons d'examiner les enregistrements des ordres donnés aux trésoriers généraux de la Marine pour les années 1688 à 1697. Après avoir présenté les principaux enjeux et problèmes – fonctionnement du système, méthode de travail adoptée, premiers résultats d'ensemble –, nous nous proposons de mettre en regard deux années, 1689 et 1692, pour comprendre les mécanismes de paiement autant que les postes de dépenses.

## LES DONNÉES DE LA QUESTION

### Au cœur du système : le trésorier général de la Marine

Le trésorier général de la Marine apparaît comme le pivot du système de financement. Il est celui qui reçoit les sommes allouées à la Marine, et qui effectue les paiements. Au moment où éclate la guerre de la Ligue d'Augsbourg, cette charge a atteint sa maturité. Le clivage géographique Ponant-Levant a fait place depuis 1654 à une distribution technique – entre le Trésorier de la Marine et celui des Galères – et la Marine est passée sous la seule autorité du secrétaire d'État à la Marine en 1669<sup>11</sup>. En ce qui concerne l'organisation du travail, ses fonctions de dépenses n'ont que peu évolué depuis leur codification en 1519<sup>12</sup> : l'assistance de commis est attestée depuis 1603, et généralisée par Colbert vers 1678<sup>13</sup> ; ils « sont devenus les chefs de véritables administrations

10 Ézéchiél Spanheim, *Relations de la Cour de France en 1690*, Paris, Société de l'histoire de France, 1882, p. 359.

11 H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine, op. cit.*, p. 54.

12 Commission du 07/02/1519. Pour le détail, voir H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine, op. cit.*, p. 31-32.

13 AN, MAR B 2 39, f° 172, 23/05/1678, lettre à de Lubert.

financières. Ils ont sous leurs ordres à Paris des caissiers et dans les ports des « principaux commis », et ceux-ci à leur tour « commandent des commis »<sup>14</sup>. En 1688, le titulaire de la charge est de Lubert, en poste depuis 1678, ce qui lui assure une bonne maîtrise de la fonction, d'autant qu'il a réuni sur sa tête les trois offices de trésorier ancien, alternatif et triennal. Cette organisation, très structurée, fait d'ailleurs l'admiration des rivales de la France, au premier rang desquelles l'Angleterre. Ainsi que le souligne John Ehrman, il est presque de mode outre-Manche, de comparer les deux systèmes pour pointer les lacunes de l'administration de la Navy. Le trésorier de celle-ci réunit certes sous son autorité les trois « comptes » que sont l'amortissement (*wear and tear*), les gages (*wages*) et les vivres (*victualling*), mais il ne peut s'appuyer sur des documents prévisionnels, qui font aussi cruellement défaut au Parlement pour prévoir les hausses d'impôts ; c'est pourquoi, vers 1688, ainsi que le remarque cet historien, la Navy est largement financée par une forme de crédit impossible à contrôler, et à laquelle les créanciers ne font pas confiance<sup>15</sup>. Les Provinces-Unies, au contraire, peuvent compter sur un système relativement organisé, où les besoins de la Marine sont évalués par le Conseil d'État, en concertation avec les cinq collèges de l'Amirauté. Des financements supplémentaires peuvent alors être levés avec l'accord – parfois difficile à obtenir néanmoins – des provinces<sup>16</sup>. Il semblerait donc que la France ait abordé le conflit avec une administration jugée efficace, mais qui fut cependant quelque peu modifiée suite aux nécessités de la guerre.

Les besoins financiers altèrent en effet la stabilité de la charge, qui connaît le sort de nombre d'autres offices du temps. Au terme d'un édit de novembre 1691, les trois offices sont supprimés et remplacés par deux nouveaux : de Lubert, qui est l'officier « ancien », n'exerce plus qu'une année sur deux, alternant avec de La Ravoye. Un nouvel édit de décembre 1695 change encore la donne pour adjoindre aux deux précédents un office triennal, qui revient à de Vanolles<sup>17</sup>. Sur le plan pratique, à la continuité de la gestion de Lubert, entre 1678 et 1691, succède l'alternance de deux, puis de trois trésoriers généraux de la Marine.

14 H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine, op. cit.*, p. 63.

15 J. Ehrman, *The Navy in the War of William III, op. cit.*, p. 165-169. Les nécessités du financement de la guerre expliquent en partie la création de la Banque d'Angleterre. Sur les liens entre guerre, bouleversements politiques et révolution financière, on renverra au tout récent article de Steve Pincus, déjà cité.

16 Peter G.M. Dickson, « War finance, 1689-1714 », dans *The New Cambridge Modern History*, vol. 6, *The rise of Great Britain and Russia, 1688-1715/25*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 295. - Voir aussi John Brewer, *The sinews of power: war, money and the English State 1688-1783*, London, Routledge, 1994.

17 Sur la personnalité très controversée de Vanolles, voir H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine, op. cit.*, p. 326-327.

Si cela peut éventuellement nuire à la bonne marche du service comptable, il convient cependant de noter que chaque trésorier apporte avec lui son « crédit personnel », et que cette tripartition permet de soulager l'effort consenti par chacun, permettant en quelque sorte une répartition de la charge à une époque où les sommes à payer par la Marine connaissent une croissance d'une ampleur considérable.

Sur le plan de l'exploitation des sources, cette tripartition amène aussi à une distinction plus claire de chacune des années. D'une manière générale, quels que soient les comptes que l'on examine, il est fréquent de constater que des dépenses correspondant à une année ne sont pas toujours acquittées cette même année : on peut en effet consentir des avances ou régler des retards. Concrètement, lorsque l'on examine les paiements de décembre 1691 et janvier 1692, on voit apparaître aussi bien de La Ravoye, trésorier de l'année 1692, qui commence dès décembre 1691 à recevoir de l'argent pour sa charge et à payer des avances, et de Lubert, trésorier de l'année 1691 qui finit de régler ses dépenses à terme échu en janvier 1692 et reçoit aussi de l'argent pour des excédents de dépenses. De tels décalages sont beaucoup plus difficiles à repérer pour les premières années du conflit, où de Lubert est le seul exécutant. La chose est d'importance car elle nous permet de proposer une double datation des documents, une année brute – la date de l'ordre – et une autre corrigée – la date de la dépense<sup>18</sup>, qui doit permettre de tirer quelques conclusions sur l'état de l'organisation de la Marine : a-t-on réussi à prévoir les besoins en consentant les avances nécessaires, en particulier en matière de marchandises, ou est-on devant un éventuel accroissement de l'endettement, en raison de l'importance des besoins ? Mais répondre à de telles questions implique de bien comprendre le circuit de paiement.

<b>Les trésoriers généraux de la Marine durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg</b>	
Années 1688 à 1691	De Lubert
Année 1692	De La Ravoye
Année 1693	De Lubert
Année 1694	De La Ravoye
Année 1695	De Lubert
Année 1696	De La Ravoye
Année 1697	De Vanolles

<sup>18</sup> Voir par exemple, AN, MAR E 8, ordre, 07/01/1692. Le 7 janvier, de Lubert reçoit un ordre de paiement de 150 000 l. t. pour le port de Brest, dont il est dit qu'elles doivent couvrir les dépenses du port de l'année passée. L'année brute est 1692, date de l'ordre, l'année corrigée est 1691, puisque cette somme a en fait déjà été consommée.

Le circuit de l'argent a été très précisément reconstitué par Henri Legohérel<sup>19</sup>. Grâce aux projets établis dans les ports par les intendants et commissaires généraux de la Marine, entre août et octobre, il est établi, après examen et corrections, un « état général des fonds », sorte de « budget » prévisionnel devant servir de base à la gestion, un guide à suivre le plus précisément qu'il se peut, même si des aménagements sont possibles. Une fois ce document général dressé, l'ordre de payer s'établit à deux niveaux : l'ordonnancement principal vient du roi, l'ordonnancement secondaire des intendants résidant dans les ports. C'est à cet ordonnancement principal que nous souhaitons nous consacrer ici, grâce aux registres d'enregistrement des ordres donnés au trésorier général de la Marine<sup>20</sup>. Il s'agit là d'un élément essentiel de la chaîne de paiement puisque, comme le rappelle un ordre du roi du 13 janvier 1673, le trésorier général de la Marine ne peut remettre aucun fonds dans les ports et arsenaux sans un ordre exprès par écrit<sup>21</sup>. Les registres que nous nous proposons d'examiner rassemblent ces ordres, et cette source, qui souffre de nombreuses lacunes, est par chance très bien conservée pour les années qui nous concernent, alors qu'elle semble quasiment inexistante pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce système, qui est institutionnalisé par l'ordonnance de 1689, est en fait déjà au point dans le Règlement du 14 novembre 1678, car il a été forgé entre 1678 et 1683. Au début de la guerre, il est donc opérationnel, et, au final, sur la période 1688-1697, nous avons pu rassembler un ensemble de plus de 9000 actes, qui ont donné lieu à un traitement informatique statistique.

Les actes, ordonnés chronologiquement, sont présentés de façon fort simple et stéréotypée<sup>22</sup>. L'apparente rigueur de cet enregistrement sériel cache en fait la complexité inhérente à l'utilisation de ces documents. On remarquera tout d'abord que la présentation formelle du registre prouve que, s'il garde la

19 Voir H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, op. cit., p. 94 sq. Même si ces questions sont fondamentales, nous n'envisagerons pas ici le problème de la recherche des fonds.

20 Il convient de préciser que notre étude porte sur les comptes du trésorier général de la Marine et non sur celui des galères.

21 Pour mesurer les différences entre systèmes français et anglais sur ce point, voir J. Ehrman, *The Navy in the War of William III*, op. cit., p. 162.

22 Vient en premier la nature du document (état, ordre, ordonnance de fonds, de décharge, de comptant, de pension, ou même de voyage et quelques billets...), le destinataire de l'ordre et exécuteur, c'est-à-dire généralement le trésorier de la Marine, le lieu de remise de la somme, son montant et sa destination (deux mois de solde pour l'équipage de tel vaisseau, un dédommagement de transport, un paiement de marchandises). Parfois, des informations complémentaires sont indiquées comme le bénéficiaire de la somme, s'il y a lieu, ou un rappel de compte lorsqu'il y a des avances ou des paiements échelonnés. Pour la signification de chaque type d'actes, voir H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, op. cit., p. 129.

mémoire des documents, ce n'est pas un instrument comptable : seul l'ordre chronologique préside à son agencement, sans tenir compte des débits ou crédits, ou bien encore de la nature des actes ; les montants sont indiqués en toutes lettres dans le texte et non, par exemple, en chiffres et en fin de ligne, ce qui permettrait de faire rapidement des comptes. Par ailleurs, il faut souligner qu'une partie des sommes engagées nous échappe, puisque sur 9 000 actes, un peu plus de 400 ne comportent aucun montant. Hormis quelques oublis lors de la copie sur le registre, ces omissions concernent très largement les « ordonnances du voyage », données pour qu'un particulier obtienne son défraiement.

On soulignera, en outre, que la nature de certains actes pose problème. Si le fonctionnement des ordres, ordonnances de décharge et de comptant est simple, la réalité semble plus complexe pour les ordonnances de fonds et les états. Pour simplifier, les ordonnances de fonds correspondent à l'argent reçu par le trésorier général de la Marine, afin de satisfaire aux paiements qu'il doit faire. Dans le cas le plus favorable, cette ordonnance de fonds est suivie des ordres correspondant à son emploi, mais une telle pratique conduit à s'interroger sur les ordonnances isolées, qui n'en semblent que plus suspectes. À titre d'exemple, pour l'année 1689, 99 ordonnances de fonds sont envoyées pour un montant global de près de 5 millions de l. t. ; 63 sont accompagnées immédiatement d'ordres de paiement, mais le doute subsiste pour 36 d'entre elles, ce qui représente plus de 4,4 millions l. t. Un fastidieux travail de recouplement réduit la marge d'incertitude ; il nous permet surtout de partir du principe qu'un fonds ordonné peut être considéré comme consommé, soit dans l'année en cours, soit ultérieurement : si tel n'est pas le cas, un document vient spécifiquement stipuler la restitution de la somme. La question est en revanche plus difficile à résoudre pour les « états » (1 239 actes), qui « contiennent le détail des paiements à effectuer, mais impliquent envoi de la somme globale. Ils sont accompagnés d'une ordonnance royale au vu de laquelle le commis peut payer »<sup>23</sup>. En d'autres termes, un état correspondrait à la fois à la remise d'une somme à un trésorier (entrée d'argent) et à l'emploi qu'il doit en faire (sortie d'argent). Dans la pratique, l'examen des registres montre que l'on peut distinguer différents types d'états. Les « états des dépenses ordinaires du port », c'est-à-dire la somme globale allouée à chaque arsenal en début d'année, sont assortis d'ordres détaillant les paiements. En revanche, chaque mois, les états de paiement pour la solde des officiers de marine, officiers du port, gardes de la marine et autres, ne sont accompagnés d'aucun autre document. Mais le cas le plus complexe est incontestablement celui des colonies, pour lesquelles se mêlent ordonnances de fonds, états et une multitude d'ordres ponctuels, ainsi

23 Définition empruntée à H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine, op. cit.*, p. 129.

qu'une sorte de circuit parallèle, puisqu'en raison de l'éloignement, une partie des dépenses est réglée directement sur place, par le fermier général des Îles<sup>24</sup>. Il reste donc, en définitive, un certain nombre de zones d'ombre, inhérentes à l'étude des finances de l'Ancien Régime, qui nous conduisent à laisser pour le moment de côté les sommes reçues par le Trésorier de la Marine, pour nous concentrer sur celles qu'il paye au nom du roi.

## LES RYTHMES DU FINANCEMENT

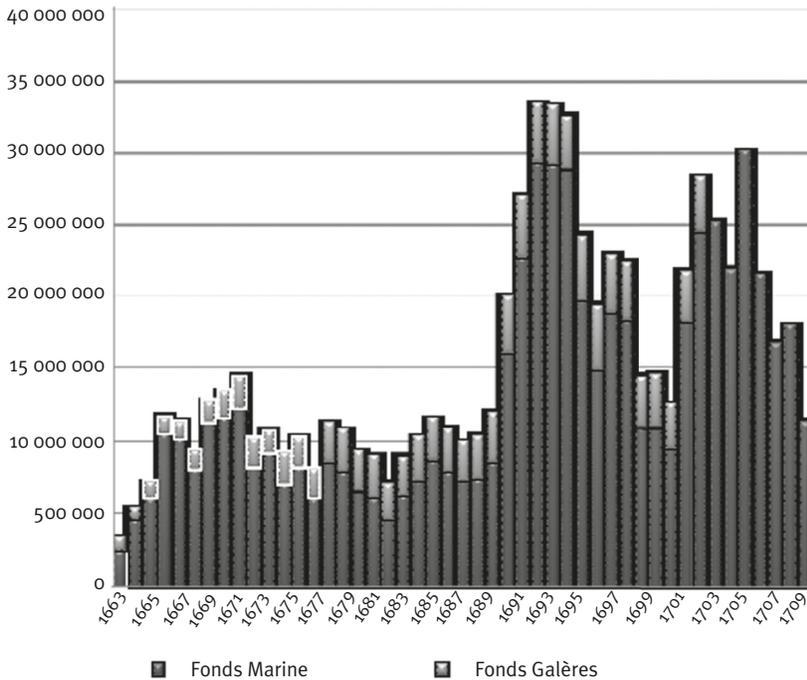
292

Dans son étude des trésoriers généraux de la Marine, Henri Legohérel a souligné combien il était difficile d'avoir une vision précise<sup>25</sup> des dépenses de la Marine, tout en fournissant lui-même aux chercheurs les fruits de sa collecte. Pour la période qui nous concerne, l'auteur avait repéré six séries de données. En suivant les mêmes pistes, et en examinant les papiers de travail conservés, il est possible de regrouper ces listes en deux ensembles<sup>26</sup>. Forbonnais et Boislisle ont repris les mêmes chiffres, assez proches de la « comparaison des dépenses de la marine sur les registres du Trésor Royal et sur les registres de la Marine ». Leurs résultats s'appuient en fait sur les bordereaux des registres du trésor royal. De son côté, l'archiviste Didier Neuville a probablement recopié en les arrondissant, les chiffres tirés de la « comparaison des administrations de Messieurs Colbert et Pontchartrain, 1716 », et nous avons pu établir que ce dernier document a lui-même pour source les agendas de Marine. Le fort décalage que l'on peut constater entre les deux séries résulte du fait que la seconde inclut les fonds donnés aux galères, tandis que la première ne porte que sur la Marine. Malgré les quelques variations constatées, ces données reflètent la même tendance.

24 AN, MAR E 12, état, 21/07/1696 : « état de la dépense de la somme de 58 325 livres, à payer par le sr Pointeau, fermier général des Îles, aux officiers et pour les charges en sucre et en argent auxdites Îles ».

25 Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, op. cit., p. 177 ss.

26 Pour procéder à cette reconstitution, nous avons étudié les sources suivantes : François Véron de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France de 1595 à 1721*, Bâle, Cramer, 1758 ; Arthur de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des Finances avec les Intendant des Provinces*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1874, p. 598, et t. II, Paris, 1883, p. 600-604 ; Didier Neuville, *État sommaire des Archives de la Marine antérieures à la Révolution*, Paris, Beaudoin, 1898, p. 609-634 ; AN, MAR, E 206 et E 208 ; AN, G 7 1830.

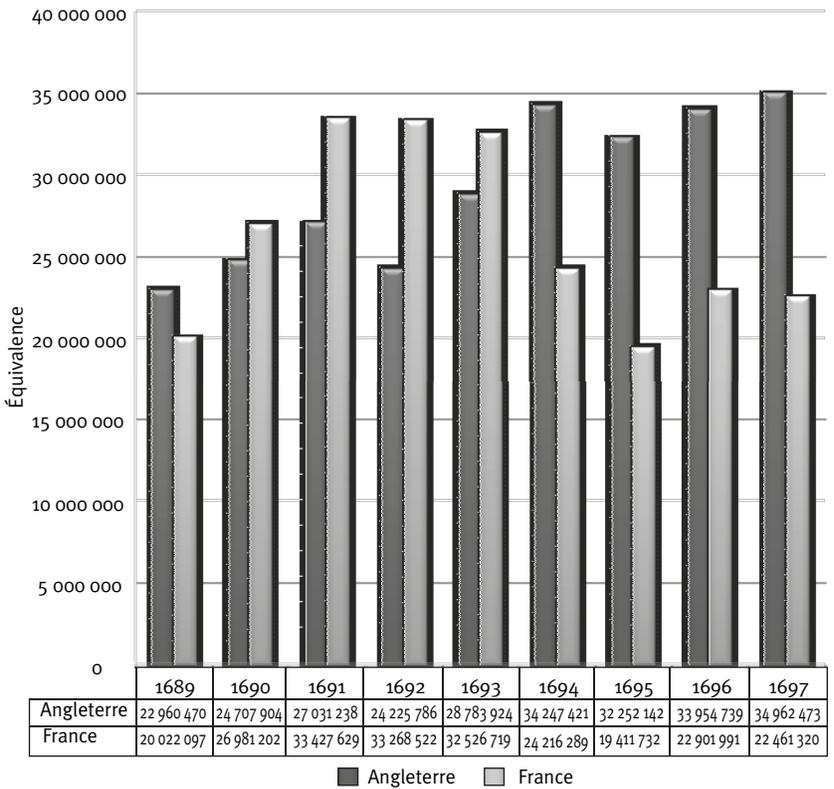


Les dépenses de la Marine (1663-1702)  
d'après AN, MAR, E 208, pièce 104

Après un maintien constant entre 7 et 12 millions entre 1672 et 1688, le déclenchement de la guerre à la fin de cette même année entraîne une très nette montée en puissance de l'effort financier. On consacre à la Marine, pour les années 1689 à 1697 incluses, la somme record de 235 160 000 l. t., soit une moyenne annuelle de 26 millions par an, avec des pics à plus de 30 millions par an durant trois années consécutives. On est donc bien loin des montants d'avant-guerre, qui s'établissaient en moyenne à 10 millions par an. Un fort accroissement se repère bien sûr dans les autres nations en guerre, mais selon des modalités différentes. Ainsi, entre 1688 et 1701, les Provinces-Unies ont consacré à leur Marine environ 78 millions de florins, effort qui ne fut pas renouvelé à l'occasion du conflit suivant<sup>27</sup>. Pour l'Angleterre, les travaux de Nicholas Rodger permettent d'établir le graphique suivant<sup>28</sup> :

<sup>27</sup> P.G.M. Dickson, « War finance, 1689-1714 », art. cit., p. 295.

<sup>28</sup> N.A.M. Rodger, *The Command of the Ocean: a Naval History of Britain*, op. cit., p. 642. Le graphique indique des résultats en livres tournois, pour faciliter la comparaison. À titre indicatif, le dictionnaire de l'Académie de 1694 et celui de Furetière permettent d'établir que 1 livre tournois = £0,077 = 0,8 florin. Nous reproduisons cependant ici les chiffres tels qu'ils sont indiqués dans l'ouvrage. Pour les valeurs françaises, nous avons repris les chiffres de AN, MAR, E 208, pièce 104.



**Approche comparée du financement  
des marines anglaise et française (1689-1697)**

Si l'on se concentre sur les années de guerre (1689-1698), les premières années du conflit sont caractérisées par une réelle montée en puissance de l'effort de guerre, plus forte que celle que l'on peut constater pour l'Angleterre ; d'une année sur l'autre, on consacre toujours plus à la Marine, au point qu'en trois ans, la somme est à peu près multipliée par trois. Ensuite, ce n'est pas 1692, mais bien 1693, qui constitue l'année pivot. Après La Hougue, la volonté de financer est toujours là, mais ce sont les moyens qui commencent à manquer. Dès lors,

Year	Parliamentary Votes	Accumulated Naval Debt	Net expenditure
1689	£ 1198648	567542	£1766190
1690	1612976	--	1900608
1691	1791694	--	2079326
1692	1575890	--	1863522
1693	1926516	1430439	2214148
1694	2500000	1564856	2634417
1695	2382712	1663078	2480934
1696	2516972	1758009	2611903
1697	2372197	2075233	2689421

c'est en 1694 que se produit un vrai décrochage, avec, cette fois-ci, une baisse forte, qui se prolonge et s'aggrave en 1695.

Pour affiner notre étude en nous concentrant sur la Marine (galères exclues), nous avons entrepris de construire nos propres résultats, à partir des sommes payées par le trésorier général de la Marine. La relative précision des documents et surtout l'alternance des deux puis trois trésoriers de la Marine nous ont en outre permis de séparer assez nettement ce qui relevait de chaque année et donc de distinguer en fait des montants pour ce que nous avons appelé l'année brute – ensemble des sommes payées par le trésorier entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1689, par exemple – et l'année corrigée – ensemble des dépenses concernant l'année 1689, qui ont pu être réglées grâce à des avances faites en 1688 ou par des paiements postérieurs, en 1689, 1690, 1691<sup>29</sup>... Le premier constat est que si nos chiffres ne recourent pas totalement les séries déjà existantes, cependant, à quelques notables exceptions près, ils sont relativement proches des résultats relevés dans les autres documents. En se fondant sur les années corrigées, on constate une chute d'un tiers des dépenses entre 1693 et 1694, puis de presque 20 % entre 1694 et 1695, soit une diminution de près de la moitié des sommes consacrées à la Marine entre 1693 et 1695. Il reste à noter cependant qu'on dépense toujours plus en 1695 qu'on ne le faisait en 1689, première véritable année de conflit et, surtout, que les deux dernières années de guerre marquent un retour à la hausse<sup>30</sup>.

Les sommes sont donc considérables, même si elles paraissent bien réduites par rapport aux dépenses militaires dans leur ensemble. Henri Legohérel a ainsi établi que la part de la Marine oscillait entre 13 et 23 % des dépenses militaires de la France, ce qui représente tout de même 6,6 à 16 % du « budget » de l'État, les « hautes eaux » se situant là encore entre 1691 et 1693 – 15-16 % du « budget » de l'État, soit 20-23 % des dépenses militaires – en un temps où la France consacrait quasiment les trois quarts de ses ressources aux besoins de la guerre. À titre de comparaison, si les impôts anglais s'élevaient en moyenne à 2 millions de livres sterling par an avant 1688, ils furent multipliés par deux entre 1688 et 1697, dépassant les 3 millions annuels sur la période 1689-1702 ; pour donner un ordre de grandeur, 40 % sont consacrés à l'armée, 35 % à la Navy<sup>31</sup>. Il n'en reste pas moins que l'une des conclusions majeures que l'on peut retirer de ces données est que la Marine ne semble pas avoir manqué d'argent non pas

<sup>29</sup> Voir en fin d'article annexe 1.

<sup>30</sup> Le léger fléchissement de 1697 s'explique en fait par la conclusion de la paix au début de l'automne.

<sup>31</sup> Chiffres tirés de P.G.M. Dickson, « War finance, 1689-1714 », art. cit., p. 285.

jusqu'en 1690 ni même jusqu'en 1692, mais bien jusqu'en 1693, et ce n'est donc qu'en 1694 que l'on constate une baisse drastique.

On peut pousser plus loin les conclusions en examinant les décalages qui existent entre années brutes et corrigées. Dans le but de mieux comprendre l'organisation de cette masse financière, nous avons réalisé deux tableaux<sup>32</sup>. Le premier distingue, pour une année donnée, les avances faites l'année précédente en prévision des dépenses, les sommes réglées au cours de l'année, et les paiements retardés, sur l'année suivante et au-delà<sup>33</sup>. Le second calcule, par rapport à l'année corrigée, la part que représentent les avances et l'importance des sommes réglées en retard. Au sein de ces retards, il convient de distinguer les paiements réalisés dans l'année qui suit, ce qui peut représenter un retard « raisonnable », et ce qui est payé au-delà d'un an, et devient dès lors le signe de dysfonctionnements.

296

Les avances consenties sont un bon révélateur de l'état de préparation d'une Marine, signalant notamment la capacité à anticiper les dépenses, à constituer des stocks de vivres et de marchandises pour les constructions et radoubs, etc. On constate de façon logique qu'à la fin de l'année 1688, on mesure encore mal les besoins pour 1689, ce que confirme par ailleurs la correspondance entre le secrétaire d'État et les intendants des arsenaux<sup>34</sup>. Néanmoins, la progression est assez rapide et les errances des premiers mois sont vite corrigées par d'importantes avances de fonds consenties pour constituer des stocks. En 1690, le système semble avoir atteint sa plénitude puisque l'on est capable d'anticiper les besoins de 1691 à hauteur de 10 % et cette capacité à prévoir – et à financer la prévision – se maintient durant trois années consécutives. En parallèle, les retards de paiements sont maintenus à un niveau raisonnable. Notons tout d'abord que cette notion de retard de paiement est à relativiser : de façon mécanique, sont considérés comme des retards de paiement les soldes, appointements et paies de décembre acquittés en janvier, de même que les soldes de compte, réglés lorsque le contrat arrive à son terme. Mais, au-delà de ce volume incompressible, les écarts sont révélateurs. Là encore, 1689 apparaît comme une année où, en quelque sorte, les administrateurs « découvrent » la guerre, ses mécanismes et ses exigences. C'est l'année des

<sup>32</sup> Voir en fin d'article annexe 2.

<sup>33</sup> Pour prendre au mieux en compte les paiements en retard, nous avons recherché, dans les ordres de fonds des années 1698, 1699 et 1700, les paiements correspondant à des dépenses faites les années antérieures.

<sup>34</sup> Il faut cependant noter que, durant les premières années du conflit, de Lubert tient seul les registres. Il est donc parfois difficile de déterminer si un paiement de marchandises correspond à un règlement pour l'année en cours ou pour l'année à venir. La part des avances est donc peut-être minorée.

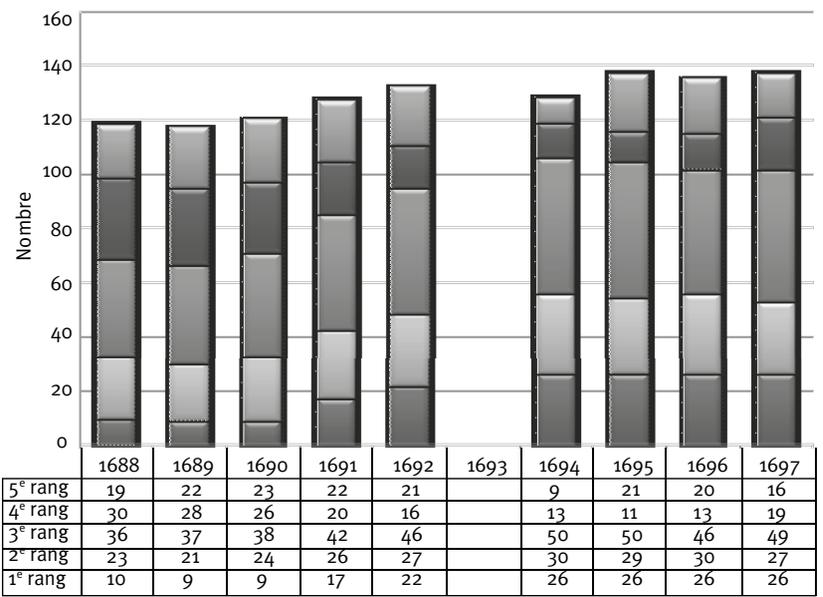
erreurs, de l'impréparation, de l'expérimentation. Près de 13 % des dépenses sont réglées en retard, mais l'essentiel est en fait régularisé dans l'année qui suit, preuve s'il en est que cet « apprentissage administratif » se fait bien entre 1689 et 1690, et que la France peut s'appuyer sur un appareil d'État capable de réagir rapidement et de s'adapter, alors même que, comme nous l'avons déjà indiqué, il y a une forte augmentation des dépenses. De fait, dans les années suivantes, ces retards de paiement restent assez bien contrôlés. Les « mauvais » résultats de 1691 sur ce point résultent en fait de trois grosses opérations payées avec retard : signalons en particulier les 200 000 l. t. d'excédent de dépenses du port de Brest, réglées en 1693, et les 800 000 l. t. dues au munitionnaire, opération régularisée en deux versements de 200 000 et 600 000 l. t. en 1693<sup>35</sup>. En croisant les différentes données, on peut donc dire que les années 1690 à 1692 sont celles où les dépenses sont au plus haut niveau et où, pourtant, tout fonctionne au mieux.

La vraie rupture intervient en 1693. Ici, le décalage entre année brute et année corrigée est frappant, et il signifie très nettement que l'on a cherché à continuer à donner des moyens à la Marine, même si on ne les avait pas... Les avances faites à la fin de l'année 1692 sont les plus importantes de toute la période – plus de 3 millions l. t. – car l'on souhaite mettre à la disposition des arsenaux aussi bien que du munitionnaire les sommes requises pour leurs tâches, en particulier la reconstruction des vaisseaux détruits à La Hougue<sup>36</sup>, opération malheureuse qui fait perdre à la France d'un seul coup 15 vaisseaux ; pourtant, les effectifs de la flotte marquent à peine le pas. Dès 1694, on compte 128 vaisseaux et, dès 1695, on dépasse le niveau de 1693 pour s'établir à 135-137 vaisseaux, soit le niveau maximum du règne. Cet effectif brut est en lui-même impressionnant, mais il est aussi fort intéressant de remarquer que cette augmentation n'est pas obtenue par la multiplication des petites unités, autrement dit les vaisseaux de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs, mais bien par un effort important envers les vaisseaux des trois premiers rangs, dont la part dans la flotte passe de moins de 60 % en 1690 à plus de 70 % avant la Hougue. L'effort de reconstruction après le désastre naval accentue même cette tendance, qui renouvelle structurellement la Marine, puisque l'on atteint le chiffre record de 82 % en 1694<sup>37</sup>.

35 AN, MAR E 8, ordonnance de décharge, 17/04/1693 ; AN, MAR E 8, ordonnance de décharge, 12/05/1693 ; AN, MAR E 8, ordre, 12/09/1693.

36 R. Lepelley, *Chroniques de La Hougue. 02, La Bataille de La Hougue : récits, études et réflexions*, Versailles, R. Lepelley, 1992.

37 Graphique établi d'après les chiffres donnés par Daniel Dessert, *op. cit.*, p. 301-302.



#### Effectifs réglés de la flotte française (1688-1697)

Sur le plan financier, il semble que l'on continue à dépenser tout au long de l'année 1693, alors même que l'argent vient à manquer. De fait, les dettes s'accumulent, au point que les paiements en retard dépassent les 16 % des dépenses de l'année, chiffre record. En outre, et là encore à la différence de toutes les autres années, l'essentiel de ce retard n'est pas acquitté l'année suivante, durant laquelle on peine à couvrir le tiers de la dette ; ce n'est pas tant en 1694 et encore moins en 1695 que ce retard est comblé, mais bien en 1696, où l'on rembourse d'un seul coup près de 3 millions l. t. En fait, la hausse des dépenses de 1693 correspond en partie à la volonté de maintenir l'effort, mais elle résulte aussi d'un accroissement non prévu des dépenses. En effet, la disette a justifié une « augmentation du prix des rations des vivres fournies en 1692 et 1693 aux équipages des chiourmes des vaisseaux et galères du Roi, en considération de la cherté des denrées », fixée par arrêt du conseil du 12 décembre 1693. Aussi, le 4 avril 1696, le munitionnaire reçoit-il plus de 1,9 millions l. t., auxquelles s'ajoutent, le même jour, un second paiement de près d'1,1 million l. t.<sup>38</sup>. Ainsi, si 1693 est un point de basculement, c'est ensuite que commencent deux années très difficiles.

<sup>38</sup> AN, MARE 12, ordonnance de décharge, 04/04/1696 ; AN, MARE 12, ordonnance de comptant, 04/04/1696.

En année brute comme en année corrigée, 1694 et 1695 représentent un étiage et révèlent une politique de rigueur, pour le meilleur et pour le pire, car si les montants alloués sont drastiquement réduits, on remarque aussi que ces années ne génèrent que peu voire pas de dettes – part du retard contenue entre 6 et 8 %, et situation quasiment régularisée en une année – sans être pour autant capables de rembourser les créances de 1693. Le fait prend toute son importance lorsque l'on considère qu'outre-Manche c'est le phénomène inverse qui se produit. Si, durant les premières années du conflit, le financement augmente assez peu et oscille entre £17,6 et £22 millions – soit 23 à 29 millions en livres tournois – enregistrant même une baisse pour 1692, en 1694 il se produit une hausse très nette suivie d'un maintien à un haut niveau de financement durant les quatre dernières années du conflit : l'équivalent de plus de 30 millions l. t. chaque année.

Côté français, cependant, dès la fin de l'année 1695, la reprise semble s'annoncer. Le premier indice est la capacité retrouvée à consentir des avances pour l'année 1696. En niveau de dépenses, 1696 marque un retour à la hausse, en année brute, comme en année corrigée mais, en fait, l'année présente un profil inversé par rapport à 1693. Si, en 1693, on dépense plus d'argent qu'on en a, en 1696 l'heure est au remboursement et une grande partie des dettes de 1693 est soldée cette année-là. 1696 semble cependant correspondre à un effort désespéré et impossible à soutenir. Dès la fin de l'année, on constate une baisse des avances consenties et une légère hausse des retards de paiements, qui se confirme pour 1697. En regard, l'Angleterre continue à financer sa Marine à un niveau très élevé : environ 34 à 35 millions en équivalent l. t., contre moins de 20 en France... Le retour à la paix permet à l'administration de la Marine française de retrouver un rythme plus serein, les années 1698 et 1699 servant à régulariser la majeure partie des retards. Sont ainsi signées à plusieurs reprises de nouvelles ordonnances de fonds, afin que le trésorier soit dans la possibilité de payer ce qui reste dû. Il est alors frappant de constater que, dès 1700, les paiements de sommes en retard se raréfient, ce qui tend à indiquer que la Marine, malgré la violence du choc et l'énormité des sommes engagées, a financé l'effort sans grever durablement ses finances. Cela signifie aussi qu'elle a su tenir ses engagements en matière de paiements, aussi bien à l'égard des marins que des fournisseurs. Nos conclusions nous semblent d'autant plus solides que dans l'immédiat après guerre, les trésoriers de la Marine rendent leurs comptes et les font vérifier, ce qui signifie que tout est en règle. Les derniers reliquats concernent en fait des affaires ayant trait aux colonies d'Amérique ou à l'expédition du Siam. Surtout, ces temps de reddition de compte font apparaître avec retard des mécanismes fort intéressants. Ils semblent indiquer que, pour

l'heure, les trésoriers généraux aient seulement accordé à l'État des facilités de paiement. Pour l'essentiel, les ordonnances de fonds précèdent les paiements.

Plus remarquable encore apparaît le fait que, pour certaines années, les sommes allouées aux trésoriers de la Marine aient été supérieures aux besoins. Ainsi apprend-on, en décembre 1699, que La Ravoye doit reverser plus de 120 000 l. t. de trop-perçu pour 1692 à son collègue de Vanolles, en charge pour l'année 1697<sup>39</sup> ; de même, de Lubert doit réaffecter à l'année 1693 plus de 90 000 l. t. de trop-perçu pour les années précédentes<sup>40</sup>. Ces réajustements a posteriori prouvent bien sûr que l'urgence de la guerre a quelque peu nui à la bonne tenue des comptes, mais ils montrent surtout que, finalement, malgré les récriminations que l'on peut trouver ça et là dans la correspondance des intendants, malgré les appels à l'économie, récurrents sous la plume de l'administration centrale, l'argent n'a pas si souvent manqué et a sans doute posé moins de problème que la rareté de certaines matières.

300

Ainsi, durant tout le conflit, seules deux années témoignent de réelles difficultés, et ce ne sont pas, comme on s'y attendrait, 1692 et 1693, mais bien 1694 et 1695. La cause majeure en est bien sûr la crise de 1693-1694<sup>41</sup>, qui frappe la France en épargnant ses ennemis : elle décime les hommes, désorganise l'économie aussi bien que l'administration, et bien évidemment réduit les rentrées d'impôts ; elle engendre en outre une très forte hausse du prix des vivres, répercutée avec retard dans les comptes. Le reste du temps, non seulement la Marine a reçu des sommes d'argent considérables mais, en outre, l'administration a été capable de faire parvenir l'argent à ses destinataires. Il convient donc maintenant de considérer à quoi ces millions de livres tournois étaient consacrés. Pour notre démonstration, nous avons choisi de mettre en regard deux années, celle de 1689, dont l'architecture financière correspond à une année d'apprentissage de la guerre, de tâtonnements, et celle de 1692, qui présente un état de guerre caractérisé. En termes de volume d'activité, la différence ne se fait pas sentir, puisqu'on dénombre 903 décisions pour 1689 et 910 pour 1692, mais l'ampleur de la dépense est sans commune mesure<sup>42</sup>.

#### APPRENDRE À FINANCER LA GUERRE : LE CAS DE L'ANNÉE 1689

En 1689, la Marine a dépensé, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, 14 225 419 l. t., ce qui constitue en fait, sur le plan financier, la première réelle

39 AN, MAR E 12, ordonnance de décharge, 13/12/1699.

40 AN, MAR E 12, ordonnance, 20/12/1699.

41 On renverra bien sûr ici aux travaux de Marcel Lachiver, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991.

42 Voir en fin d'article annexe 3.

année de guerre<sup>43</sup>. Notons, cependant, que ces fonds ne sont pas tous destinés au conflit, ni même à la seule Marine. Ainsi, apparaissent dans nos documents les versements destinés aux colonies, qu'il s'agisse du groupe nord-américain (Canada, Acadie, Plaisance) ou des îles d'Amérique. Pour 1689, les colonies reçoivent 366 016 l. t., dont un quart est consacré au paiement des représentants et soldats du roi, et presque la moitié à « faire la guerre aux Iroquois »<sup>44</sup>. De même, la Marine a la responsabilité de la dispendieuse ambassade du marquis de Lavardin à Rome, qui consomme en 1689 plus de 300 000 l. t. Sont aussi comprises dans nos comptes les taxations que prélève le trésorier général de la Marine, selon un taux fixé à 6 deniers par livre tournois, soit 2,44 %. Pour 1689, le montant atteint près de 300 000 l. t., mais ce n'est encore probablement qu'un minimum.

Une fois ces réserves émises, un aperçu rapide des résultats établis conduit à un double constat : si les motifs de dépenses sont extrêmement variés, l'essentiel s'en répartit en trois postes principaux : les fonds alloués aux ports et arsenaux ; les soldes appointements et paies du « personnel » de la marine, depuis le soldat jusqu'à l'écrivain du port ; l'achat de marchandises. Les autres postes de dépenses que nous avons pu identifier ne dépassent jamais les 5 % du total.

#### Les ports et arsenaux, des relais financiers

Les tout premiers ordres consignés dans le registre au début de l'année 1689 font mention de gros versements en direction des ports et arsenaux : Rochefort, Brest, Le Havre, Dunkerque et Toulon. Plus de 2 400 000 l. t. y vont directement, soit environ 17 % des dépenses du trésorier de la Marine, par des versements mensuels inégaux mais planifiés. On établit deux tranches, une première, pour les mois de janvier à mai, durant laquelle plus la moitié de la somme est distribuée, en cinq versements mensuels égaux, dépassant chacun 10 % ; puis le reste est étalé de la même manière sur les sept mois restants. Brest concentre la plus grosse activité – 37 % –, suivi de Rochefort et Toulon – respectivement 26 % et 21 % –, et très loin derrière par Dunkerque et Le Havre – 10 % et 5,3 %. Ainsi qu'il est précisé, ces fonds sont destinés aux « dépenses générales », c'est-à-dire « radoubs, constructions, achats de marchandises, appointements d'officiers, entretien de gardiens sur les vaisseaux et autres dépenses ». Certes, l'absence de détail nuit à la finesse de notre analyse, mais ce système de répartition initiale est tout à fait révélateur du mode de fonctionnement de l'administration de la Marine française,

<sup>43</sup> Sur les détails de la campagne et les opérations maritimes, nous renvoyons à Charles de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. VI, *Le crépuscule du grand règne, l'apogée de la guerre de course*, Paris, Plon, 1932, p. 43-59.

<sup>44</sup> AN, MAR E 4, 24/05/1689.

car il dénote une réelle capacité à prévoir les dépenses. En effet, dès l'automne, les intendants de Marine sont chargés de transmettre au secrétariat d'État un prévisionnel des dépenses, revu et corrigé à plusieurs reprises, et qui, une fois fixé, sert de base à la détermination des fonds nécessaires pour l'année à venir. C'est ainsi que les fonds sont alloués à la fin de décembre ou au tout début de janvier. Ce niveau d'organisation offre un contraste assez frappant avec ce qui se passe en Angleterre, où, dès que le conflit éclate, la Chambre des communes, qui a la haute main pour décider des dépenses extraordinaires, manque cruellement de documents pour évaluer les besoins et ainsi prévoir les impôts à lever, au point même qu'il lui est difficile de faire la distinction entre dépenses ordinaires et extraordinaires<sup>45</sup>.

302

Côté français, ce guide des dépenses présente-t-il pour les intendants un caractère contraignant<sup>46</sup> ? Stricto sensu, non, mais il n'est pas rare de voir Seignelay renvoyer les intendants à leurs engagements et les menacer de ne pas couvrir les dépenses supplémentaires. Néanmoins, la guerre engendre inévitablement des surcoûts, qui désorganisent ce système en apparence bien rodé. Cela explique la mention, dans les documents, de sommes allouées pour « dépenses extraordinaires », poste qui représente un peu plus d'1 % des dépenses acquittées entre le 01 janvier et le 31 décembre 1689, ce qui laisse à penser que les « dérapages » sont contrôlés. En réalité, il faut ici réintroduire la notion d'année corrigée car, en 1690, on acquitte pour près de 700 000 l. t. de dépenses extraordinaires relatives à l'année 1689, dont plus de 200 000 pour Toulon et plus de 387 000 pour Brest. Si cela n'a rien de vraiment étonnant pour Brest, qui fut au cœur des opérations, la chose peut paraître plus surprenante pour Toulon, a priori peu engagé dans le conflit, et Seignelay ne manque pas de tancer de Vauvré sur ce point<sup>47</sup>, mais il semble que le surcoût résulte en fait des retranchements excessifs imposés par le ministre à l'occasion de l'établissement du prévisionnel de dépenses<sup>48</sup>. Malgré ces dysfonctionnements, il n'en demeure pas moins que, dès le début de l'année, l'intendant sait de combien il dispose au minimum ; par ailleurs, malgré le contrôle étroit, il établit lui-même le prévisionnel de ses dépenses, gère les priorités, et dispose ainsi d'une réelle marge de manœuvre.

45 J. Ehrman, *The Navy in the War of William III*, *op. cit.*, p. 169-170.

46 Sur cette question, voir H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, *op. cit.*, p. 96.

47 AN, MAR B 2 71, f°232, lettre, de Vauvré, 21/09/1689.

48 AN, MAR B 3 56, f°348, lettre, de Vauvré, 20/10/1688. De Vauvré indique se plier aux demandes faites pour réduire les dépenses ; il retranche de son état 154 000 l. t., notamment en renonçant à la construction de quatre vaisseaux. Il dénonce par ailleurs le fait qu'on a diminué de moitié les sommes consacrées à l'achat de marchandises alors même que la récolte de chanvre s'annonce médiocre, ce qui augure d'une hausse des coûts.

L'un des autres postes de paiement importants est la rémunération des hommes. En volume d'activité du trésorier de la Marine, c'est un aspect fondamental puisque le tiers des actes y est consacré, pour une somme totale atteignant presque 4,5 millions de l. t. Bien sûr, l'essentiel va aux équipages – plus de 2,8 millions – dont le paiement se fait grossièrement en deux fois : une avance, généralement de 3 mois, le solde versé lors du désarmement. On consent même parfois un quatrième mois d'avance pour encourager le service<sup>49</sup>. Pour les troupes les plus éloignées – 531 534 l. t. sont consacrées à la rémunération des hommes servant dans les colonies ou participant à l'expédition du Siam –, une partie de la solde est payée aux épouses. Il s'agissait là de dispositions prises par Colbert pour encourager les engagements dans la flotte du roi, au même titre que les soldes accordées aux soldats estropiés, que l'on repère aussi dans les comptes. S'y ajoutent des rémunérations pour les « forces fixes », comme les gardes de la Marine, cette relève des cadres établie à Toulon, Brest et Rochefort, qui sont payés mensuellement et à terme échu. Il en va de même pour les officiers de marine des ports<sup>50</sup>, pour lesquels les paiements sont adressés à Brest, Rochefort, Toulon, mais aussi Le Havre et Dunkerque. Cependant, ce rythme mensuel impose une régularité parfois difficile à tenir. Ainsi, les gardes de la Marine sont payés de leur mois de décembre à la fin de janvier 1689, mais avril est acquitté au 12 juin, mai au 27 juin et on régularise fin novembre les soldes de septembre et octobre. On constate les mêmes problèmes pour les officiers du port, qui touchent leurs appointements de juin et juillet au 22 août et ceux de septembre et octobre au 20 novembre ; pire encore, les officiers du port de Brest ne sont finalement payés qu'en février 1690 pour tous les versements du second semestre 1689. La Marine doit en outre entretenir tous les hommes affectés à la logistique, tels les commissaires de la Marine<sup>51</sup> payés deux fois l'an et recevant généralement un traitement de 2400 l. t., mais aussi les divers officiers de plume, comme les commis affectés à la vérification des deniers des prises, à la réformation des amirautés etc. Ici, le caractère biannuel des paiements rend difficile le suivi. Ces paiements réglés sont complétés par des ordres ponctuels intervenant pour régulariser des situations, comme un changement de grade au cours de l'année. Par exemple, le sieur de Freteville

49 Sur la question des équipages de 1689, voir René Mémoin, *Les Équipages de la marine de guerre au XVII<sup>e</sup> siècle, matelots et soldats des vaisseaux du Roi : les levées d'hommes sur la côte du Centre-Ouest de la France au temps de Colbert et de Seignelay, 1661-1690*, Paris, Hachette, 1936, p. 185-205.

50 Sur ce que l'on entend par « officier de port », voir Michel Vergé-Franceschi, *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1996, p. 203.

51 *Ibid.*, p. 213 et sq.

passé lieutenant après avoir été enseigne ; sa rémunération doit donc faire l'objet d'un ordre spécifique puisque l'état prévisionnel ne pouvait pas prendre en compte cette modification<sup>52</sup>.

À ces rémunérations ordinaires, s'ajoutent des gratifications<sup>53</sup> – environ 190 000 l. t. –, par essence ponctuelles ; elles récompensent généralement les blessés de guerre, les faits d'armes et les prises, ou les services rendus ponctuellement, tels que des voyages. Ainsi, Bidaud, capitaine de vaisseau, reçoit 2 000 l. t. le 25 juillet 1691 pour la prise faite sur les Hollandais du vaisseau le *Saint-Marc*, tandis que le marquis de Nesmond, chef d'escadre des armées navales, en obtient 6 000 pour les prises faites sur les Anglais et Hollandais lors du voyage d'Irlande. La récompense est surtout proportionnelle au rang social ou professionnel, les deux allant souvent de pair : Bessonnet, de Saint-Brieuc, n'obtient que 40 l. t. pour avoir perdu son bras sur le vaisseau *l'Illustre*, alors qu'un enseigne de vaisseau en obtient 300, et un lieutenant de marine 600, tout deux pour avoir été estropiés au service du roi<sup>54</sup>. Ces gratifications servent aussi parfois à couvrir des dépenses exceptionnelles, et sont dès lors mixtes, mêlant recouvrement des frais engagés et bonus pour service rendus, sans qu'il soit aisé de démêler les deux.

304

Il faut enfin évoquer ici la question des pensions<sup>55</sup>. Elles sont attribuées par un brevet, dont la date est généralement consignée. Le registre porte régulièrement des ordonnances de pension : une centaine en moyenne, soit plus de 10 % du total des actes pour un montant proche de 1 50 000 l. t. Ici, un fait majeur doit être souligné : elles sont pour la plupart allouées à des nouveaux convertis. L'attribution d'une pension est en effet un moyen pour le Roi de garder des marins tentés de rejoindre les flottes anglaises ou hollandaises. Cette politique en direction des convertis ne se limite pas aux pensions et prend différentes formes comme l'attribution de fonds pour « donner moyen à plusieurs nouveaux convertis de revenir [...] en France » ; pour l'année 1689, on a ainsi engagé 16 467 l. t. et déjà, l'année précédente, les ambassadeurs de France en Angleterre et en Hollande avaient distribué au total 17 270 l. t.<sup>56</sup> pour inciter

52 AN, MAR E4, 11/03/1689.

53 Selon le dictionnaire de l'Académie de 1694, « Gratification, s.f.v. Don, libéralité qu'on fait à quelqu'un. *Il a bien reçu des gratifications. ce qu'on luy donne n'est pas une pension réglée, ce n'est qu'une gratification, une simple gratification* ».

54 AN, MAR E4, 15/03/1691 et 06/06/1689.

55 Selon le dictionnaire de l'Académie de 1694, « Pension, Se prend aussi, pour ce qu'un Roy, un Prince ou un grand Seigneur donne annuellement à quelqu'un, ou par gratification, ou pour recompense de services, ou pour le faire entrer dans ses interests. *Le Roy a donné deux mille escus de pension à Monsieur de ... à Madame de .... il a quatre mille francs de pension d'un tel Prince. il a pension du Royz...* ».

56 AN, MAR E4, 15/02/1688 et 07/07/1688 et 21/08/1688 et 01/09/1688.

au retour. En amont, bien sûr, on cherche à empêcher la fuite, par l'armement de bâtiments. En 1689, de Lubert règle ainsi la subsistance des gardes de la Marine ayant commandé les traversiers garde-côtes pour empêcher l'évasion des nouveaux convertis<sup>57</sup>, tandis que le secrétaire d'État entretient chaque année les jésuites de Marennes, chargés de l'instruction des nouveaux convertis, à hauteur de 3 000 l. t.<sup>58</sup>. On soutient, selon la même logique, les pères de la Mission de Rochefort<sup>59</sup>. De fait, la Marine gère ainsi plusieurs institutions, qui assurent le service religieux sur terre comme sur mer – on pensera aux établissements dans les colonies, mais aussi aux séminaires de la marine à Toulon<sup>60</sup> et à Brest, aux aumôniers sur les vaisseaux<sup>61</sup> –, ainsi que des fonctions éducatives ou hospitalières, à l'instar de la communauté des filles de l'Union chrétienne des Sables-d'Olonne, chargée de l'instruction des filles de matelots<sup>62</sup>, ou encore des filles de la Charité qui servent dans les hôpitaux de Marine, à Brest par exemple<sup>63</sup>.

#### Assurer la logistique

La Marine a ceci de particulier qu'elle génère des dépenses, même en temps de paix, ne serait-ce que pour l'entretien du matériel. De fait, les achats de marchandises de tous ordres constituent un poste majeur : 4 984 139 l. t., soit plus de 35 % des sommes dépensées en 1689. Au sein de ce poste, le paiement des vivres, s'il n'est mentionné que dans douze actes, n'en est pas moins un poste majeur : 2 082 033 l. t., soit 42 %. Les achats ne dépendaient pas ici des arsenaux, mais directement du roi qui, au début de l'année, passait commande des rations nécessaires et s'acquittait de la plus large partie de la somme, auprès d'un seul fournisseur, le munitionnaire général des armées navales. Cet homme, Du Pille pour l'année 1689, était à la tête de tout un réseau de commis établis un peu partout en France, avec pour mission de procéder aux achats nécessaires, de faire fabriquer le biscuit, de conditionner les viandes, etc... À cette commande globale et prévisionnelle, s'ajoutaient des achats complémentaires, en fonction des opérations lancées. L'année 1689 étant relativement tranquille, ces compléments furent limités.

Ce type de fonctionnement se retrouve aussi pour l'achat des poudres et salpêtres. Pour mémoire, on rappellera que l'approvisionnement de l'État

57 AN, MAR E4, 08/03/1689, ordre.

58 AN, MAR E4, 30/06/1689.

59 AN, MAR E4, 20/09/1689.

60 Il s'agit de jésuites de Lyon établis à Toulon ; AN, E4, 01/05/1689.

61 AN, MAR E4, 20/11/1689.

62 AN, MAR E4, 20/02/1689.

63 AN, MAR E4, 08/05/1689, envoi de six filles de la Charité à l'hôpital de la marine de Brest.

est assuré via la mise en place d'une ferme des poudres et salpêtres<sup>64</sup>, dont l'organisation se perfectionne tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1664, on confie à François Berthelot, un fidèle commis de Colbert devenu commissaire ordinaire de l'artillerie, la ferme des poudres et salpêtres ; il s'engage à livrer chaque année 200 000 livres de poudres, réparties dans les différents arsenaux du royaume. Les résultats sont probants malgré des dysfonctionnements entre 1683 et 1688, liés au remplacement de Berthelot et surtout à un accroissement des exigences qualitatives de l'État, qui conduisaient à 'rebuter' la plupart des poudres livrées. Aussi, en 1688, Berthelot est-il à nouveau en affaires avec la Marine mais, de fait, il apparaît peu dans nos comptes, puisque sa fourniture est comprise dans l'état prévisionnel : seules les livraisons faites au-delà de la quantité portée par le traité figurent. Beaucoup plus intéressant est le fait que Berthelot est assez rarement le destinataire des paiements que nous étudions, ce qui témoigne de plusieurs choses : il faut s'approvisionner au-delà de ce que prévoit le traité de Berthelot ; le dit Berthelot n'est pas en mesure de pourvoir seul à ce surplus ; le territoire national lui-même n'y suffit pas. De fait, c'est bien à l'étranger qu'il faut rechercher de quoi armer l'artillerie française, alors même que la guerre est loin de battre son plein. On se fournit ainsi en Italie, via les consuls de Livourne et de Gênes, et l'entremise du sieur Boucony, dont on peut suivre le parcours à travers les ordres de paiement. Après une première fourniture en 1688 qui semble donner satisfaction<sup>65</sup>, on l'envoie en Italie pour faire des achats, ce qui lui vaut une gratification de 1 000 l. t.<sup>66</sup>. Le voyage est fructueux puisqu'il reçoit, en paiement de ses livraisons, 120 000 l. t. pour 1689. Son engagement se poursuit en 1690, les reliquats étant acquittés en 1694.

Pour le reste, les fonds libellés peuvent se rapporter à des matières très diverses. Certains achats concernent des domaines clefs, comme l'artillerie de Marine : 31 actes, 460 190 l. t. On retrouve alors le nom des grands maîtres fondeurs de l'époque de Louis XIV, tel Landouillette opérant pour Rochefort dans ses forges de Planchemeunier en Charente, le sieur d'Ans, d'Hautefort en Périgord, ou encore Daliès de La Tour, à Saint-Gervais, forgeant pour Toulon<sup>67</sup>... Landouillette reçoit ainsi au moins 85 000 l. t., sachant qu'il est fort possible

64 À ce sujet, voir Frédéric Naullet, *L'Artillerie française, naissance d'une arme*, Paris, CFHM, 2002 ; *id.*, *La Ferme des poudres et salpêtres. Création et approvisionnement en poudre en France (1664-1765)*, disponible sur <[www.stratisc.org/Naullet\\_TDM.htm](http://www.stratisc.org/Naullet_TDM.htm)>.

65 AN, MAR E4, 01/11/1688.

66 AN, MAR E4, 15/04/1689.

67 Sur ces personnages, voir J. Peter, *L'Artillerie et les fonderies de la marine sous Louis XIV*, Paris, Institut de stratégie comparée, 1995 ; *id.*, *Maîtres de forges et maîtres fondeurs de la marine sous Louis XIV : Samuel Daliès de La Tour et les frères René et Pierre Landouillette de Logivière*, Paris, Economica, 1996 ; *id.*, *Les Manufactures de la marine sous Louis XIV : la naissance d'une industrie de l'armement*, Paris, Institut de stratégie comparée, 1997.

qu'une partie des paiements adressés simplement à Rochefort, lui soit en fait destinée. De même, certaines commandes de bois de construction font l'objet d'ordres libellés (20 actes, 481 824 l. t.), qui s'ajoutent aux achats faits par les intendants des arsenaux, et dont nous n'avons pas ici le détail. Là encore, on peut repérer des intervenants réguliers, à l'instar de Girier, qui exploite les bois de Franche-Comté pour l'arsenal de Toulon, ou encore Anceau, qui œuvre dans les Pyrénées.

D'autres secteurs sont moins sensibles, mais font l'objet de traités particuliers, négociés directement par le secrétariat d'État, et génèrent des commandes tout aussi importantes, sinon plus. Un homme comme Tirot, marchand parisien de son état, s'est fait une spécialité de l'uniforme de soldat et de la toile pour les pavois, complétant à l'occasion par des cartouches de fer blanc, pour un total de près de 132 000 l. t. Il semblerait surtout que l'homme ait réussi à se rendre indispensable, puisqu'il faut ajouter à ce chiffre déjà considérable plus de 66 000 l. t. pour « remboursement de pareille somme par luy avancée suivant nos ordres pour diverses dépenses de marine et autres affaires secrètes nécessaires pour le service du roi dont nous voulons qu'il ne soit fait ici aucune mention »<sup>68</sup>.

Ces achats auprès de particuliers ne doivent pas faire oublier, cependant, qu'une grande partie du matériel était fabriquée par les arsenaux, qui mettaient parfois en œuvre leur propre circuit d'approvisionnement. Ainsi, si Daliès de la Tour fournit des canons à Toulon, l'arsenal procède aussi à ses propres fontes. Cet aspect des choses apparaît généralement peu dans nos ordres de paiement, car il relève de la comptabilité interne à l'arsenal. Néanmoins, les quelques commandes supplémentaires de l'année font que l'on voit apparaître des ordres libellés. Toulon doit ainsi déboursier à plusieurs reprises des sommes considérables pour la fonte de canons, au total plus de 187 000 l. t. S'y ajoutent ce que l'on nomme les fournitures « à l'économie »<sup>69</sup>, c'est-à-dire le contrôle par la Marine de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, plutôt que d'acheter du bois auprès d'un particulier, l'arsenal fait l'acquisition d'une forêt, installe un responsable chargé de surveiller les travaux, engage les ouvriers pour la coupe, organise les voitures etc. On le voit, par exemple, pour la forêt de Bourgogne<sup>70</sup>, exploitée directement par le Roi. Sur place, c'est le premier président du

68 AN, MAR E4, 13/03/1689.

69 Sur la question de la fourniture à l'économie, voir David Plouviez, *De la terre à la mer... La construction navale militaire française et ses réseaux économiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire, université de Bretagne Sud, 2009, p. 152-159.

70 Voir Arlette Brosselin, *La Forêt bourguignonne : 1660-1789*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1987 ; plus largement Andrée Corvol, *Forêt et Marine*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; Paul Walden Bamford, *Forests and French sea power, 1660-1789*, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

parlement qui est chargé de la supervision de l'affaire car, dans une zone aussi « continentale », on ne dispose pas de commissaire de la Marine. Il reçoit au total 31 522 l. t. pour coupe, façon et voiture des bois de Bourgogne pour Toulon.

Enfin, une fois les marchandises acquises, il restait parfois à les transporter. Le plus souvent, les consignes adressées au vendeur dispensaient le roi de veiller à ce soin, tandis que le transfert d'un arsenal à l'autre se faisait généralement en utilisant les moyens à la disposition de la Marine<sup>71</sup>. De fait, dans les comptes, le transfert des marchandises était inclus dans la solde de l'équipage des flûtes affectées au transport, ou dans le montant global des achats. Échappe cependant à ce schéma le transport d'arsenal à arsenal par l'intérieur des terres, autrement dit le recours au canal du Midi pour faire passer des poudres de Toulon en Ponant, à un moment où une pénurie en la matière se fait sentir, mais il ne s'agit encore que de mouvements mineurs.

Pour cette année 1689, le registre des ordres de paiement laisse donc l'impression d'une mécanique assez bien huilée, même si les premiers effets de la guerre se font sentir, notamment en désorganisant le paiement des hommes. Mais les dépenses extraordinaires restent limitées, particulièrement en ce qui concerne les achats de marchandises.

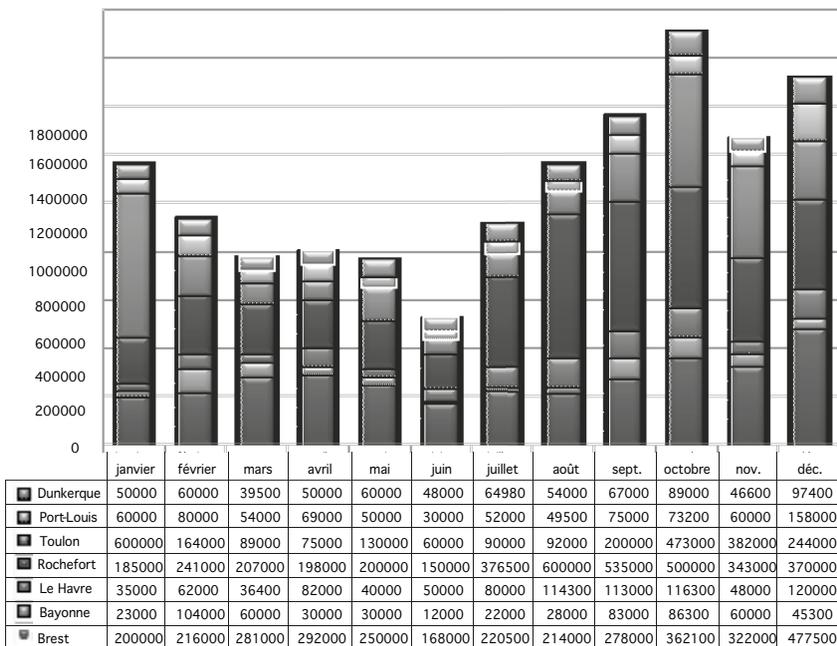
## LES FINANCES DE LA MARINE EN GUERRE : L'EXEMPLE DE L'ANNÉE 1692

### Une explosion des dépenses

Le premier constat qui s'impose est celui d'une très forte croissance des dépenses, soit 29 700 561 l. t. entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1692, ce qui représente le double de 1689. Il s'ensuit bien sûr une hausse des taxations du trésorier : au moins 538 233 l. t. Si l'on s'applique à reconstituer la structure financière de l'année 1692, on constate que la Marine a procédé au remboursement d'environ 2,5 millions d'arriérés, et à l'avance de plus de 3 millions l. t. pour 1693. L'exercice de 1692 a cependant généré un déficit de 2 406 077 l. t., mais près de 2,1 millions ont été payés courant 1693. On peut donc en déduire que la machine financière mise au point par Colbert résiste fort bien à la pression qu'elle subit. Malgré un doublement des volumes, les dettes sont régulièrement acquittées, les avances sont engagées, et le déficit est relativement contrôlé.

71 Sur ces questions, voir Caroline Le Mao, « Le transport des marchandises de la Marine en temps de guerre : l'exemple des années 1688-1690 », dans Bruno Marnot, Alexandre Fernandez, *Les Ports de l'Atlantique, de Brest à la Corogne*, colloque de Bordeaux, mai 2010, à paraître aux PUPS.

Dans cette somme, environ 42,75 % sont directement dévolus aux arsenaux et ports, contre seulement 17 % en 1689. En chiffres bruts, les ports et arsenaux reçoivent cinq fois plus d'argent qu'en 1689. Une telle croissance n'a pu être réalisée que grâce à une meilleure flexibilité. De fait, entre 1689 et 1692, l'organisation a totalement changé : la répartition-planification du mois de janvier pour l'ensemble de l'année en cours a été remplacée par une actualisation mensuelle. Ainsi, à la fin de chaque mois, un arsenal ou un port reçoit son « enveloppe » pour le mois suivant, et celle-ci est révisée à chaque fois, en fonction des besoins. De fait, les amplitudes sont considérables : un arsenal comme Toulon reçoit pour janvier 1692, 600 000 l. t., mais seulement 164 000 l. t. pour le mois suivant, soit presque quatre fois moins. Une telle différence vient du fait qu'en janvier Toulon doit verser les avances pour les équipages de l'année, ce qui représente 410 000 l. t. de l'enveloppe de janvier. Contribue aussi à cette plus grande flexibilité la multiplication des pôles de paiements, les cinq grands arsenaux de 1689 étant rejoints par deux chantiers secondaires, Bayonne et Port-Louis, qui reçoivent eux aussi une enveloppe mensuelle non négligeable, de plus de 500 000 l. t. chacun. Ils font donc quasiment jeu égal avec Dunkerque et Le Havre, tandis que Brest et surtout Rochefort maintiennent leur *leadership*.



Sommes mensuelles allouées aux ports et arsenaux en 1692

Ainsi, au-delà de l'habituelle image d'une centralisation étatique toute française, où tout serait décidé par les bureaux ministériels parisiens, il semblerait qu'en fait on assiste à une décentralisation des moyens financiers au niveau des arsenaux et ports constructeurs, qui régulent ensuite chaque mois leurs dépenses. Cela explique la quasi-disparition de rubriques existant pour 1689, comme les frais d'armement/désarmement, qui tombent à moins de 8000 l. t., les frais des hôpitaux, ou les dépenses et entretien des ports et arsenaux, bien qu'il y ait fort à penser, qu'en raison de l'urgence de la guerre et de la nécessité d'éviter toute dépense inutile ou reportable, ces investissements structurels aient été retardés.

310 Une large partie de la gestion administrative de la guerre se fait donc au niveau de ces arsenaux, ce qui se voit aussi dans les traitements distribués dans les ports. Les ordres de paiement libellés font en effet apparaître une nouvelle catégorie, celle des « officiers du port et autres employés extraordinaires ». Là encore, la capacité de l'administration à s'adapter peut être soulignée. Les paiements de 1691 et du début de 1692 font apparaître des sommes destinées aux « écrivains extraordinaires du port », un personnel qui, dès l'année suivante, est intégré dans les paiements réguliers. Ce système déchargeant d'autant les services centraux en matière de gestion, ils peuvent dès lors se concentrer sur le reste de l'activité. Ce phénomène est sans doute même plus important que ne le laissent supposer les fameuses enveloppes mensuelles, puisque les arsenaux servent aussi de relais pour le paiement des équipages ou de certaines marchandises. Au total, ce sont plus de 5,5 millions de l. t. qui transitent par Rochefort, et autant par Brest, tandis que 3,6 sont répartis par Toulon...

### Les hommes

Avec une telle explosion de l'ensemble des dépenses, on s'attendrait tout naturellement à ce que les sommes consacrées aux soldes, appointements et paies connaissent le même niveau d'accroissement. La hausse est réelle, puisque l'on dépasse les 6 millions de l. t., mais limitée si l'on considère que l'on a globalement dépensé deux fois plus en 1692 qu'en 1689 ; cependant, ce résultat ne doit pas être surinterprété, car il y a ici fort à penser qu'une partie des soldes des équipages est intégrée dans les dépenses des arsenaux, comme l'a prouvé le cas de Toulon. Néanmoins, les ordres libellés témoignent de l'effort de levée fait en France en cette année 1692. Des ordres en série sont passés, en particulier les 14 janvier et 18 février 1692 ; la nouvelle levée a porté sur un minimum de 18 350 hommes<sup>72</sup>, la cité de Saint-Malo fournissant à elle

72 Le chiffre est incontestablement supérieur, mais le manque de détails dans certains actes – le nombre de matelots n'est pas indiqué et la somme comprend l'avance faite et les frais de transport – ne permet pas d'affiner l'estimation.

seule 4000 matelots. Les ordres de paiement pour les levées laissent deviner la pénurie d'hommes, qui conduit à mobiliser toutes les forces, même les moins aguerries. Aux bateliers des fleuves – 300 recrutés à Orléans et Tours –, il faut encore ajouter les jeunes mousses que l'hôpital général de Paris envoie à la mer, soit au moins 244 pour 1692. Dès lors, un vaste mouvement de convergence s'opère vers Brest, nécessitant le recours à des opérateurs privés pour transporter les hommes, qu'ils viennent de Normandie ou des côtes de Provence, via le canal des Deux-Mers. Les ordres de paiement témoignent aussi de la réactivité de l'administration, et c'est ainsi que le 2 juin, tout juste quelques heures après la bataille de La Hougue, partent six ordres de paiements pour le versement à Saint-Malo, Nantes, Rochefort, Bordeaux, Vannes et Saint-Brieuc, d'un total de 5 1 000 l. t. destinées à une nouvelle levée<sup>73</sup>...

L'urgence de la guerre aurait pu nuire à la rémunération régulière des officiers des ports et gardes de la Marine, d'autant que le rythme mensuel s'avère astreignant, et que l'exemple de 1689 avait démontré l'existence de dysfonctionnements mais, contre toute attente, il semble que 1692 marque en la matière une amélioration. Certes, on régularise en janvier les paiements de décembre, novembre, voire octobre, mais ensuite les mensualités sont acquittées avec une certaine ponctualité tout au long de l'année. En revanche, l'importance de l'effort financier pour la levée des hommes impose des économies dans d'autres domaines, et il semble que l'État se montre moins généreux que par le passé. Si les pensions sont à peu près stables, on constate une baisse du quart sur le montant des gratifications distribuées durant l'année mais, là encore, le flou de certains libellés laisse à penser qu'une partie des gratifications, notamment celles destinées au personnel des colonies, est en fait comprise dans un ordre général. Sinon, dans l'ensemble, les motifs de récompense ne changent guère. Assez souvent, la gratification reste un moyen de rétribuer des hommes non compris dans les états, agissant pour une mission ponctuelle, et la gratification n'est en fait qu'une rémunération, peut-être un peu améliorée. C'est probablement le cas pour tous les capitaines et autres aides-majors qui visitent les compagnies franches de Marine cette année-là. Par ailleurs, on récompense toujours les capitaines valeureux ayant fait de belles prises ou s'étant signalés par de hauts faits, tel le capitaine Desaugiers, qui reçoit 3 000 l. t. pour avoir coulé deux bateaux hollandais, ou encore tout l'équipage du *Vermandois* qui avait fait main basse sur un galion d'Espagne. On n'oublie pas, cependant, les fidèles serviteurs de l'État qui, à terre, œuvrent pour que la Marine soit approvisionnée. Ainsi, un certain Gautier reçoit 2 200 l. t. pour avoir fait la visite des forêts des Pyrénées, du Vivarais et du Languedoc, à la recherche de sapins et de chênes

<sup>73</sup> AN, MAR E 8, ordres du 29/05/1692.

dont la Marine a tant besoin ; dans le même ordre d'idée, on récompense du Chalard pour « avoir fait avancer la construction du vaisseau *le Vainqueur* à Port Louis ». Ces éléments nous conduisent donc à examiner la question de l'approvisionnement de la Marine en temps de guerre.

#### Assurer les besoins de la Marine : le temps des profits de guerre ?

312 Là encore, l'inflation des paiements est caractérisée, puisqu'on dépense en marchandises près de 7,5 millions pour 1692 – 7,8 en année corrigée –, dont 4,3 pour le ravitaillement des équipages – environ 4 millions en année corrigée. Le munitionnaire général des armées navales, Pierre Domergue pour 1692, est payé en trois tiers de 1 022 820 l. t., acquittés les deux premiers en décembre et février, et le dernier en deux paiements d'avril et mai. S'y ajoutent 300 000 l. t. de fournitures extraordinaires, le surplus concernant le ravitaillement des colonies. Au demeurant, les matières et produits recherchés changent peu. L'artillerie de Marine reste une priorité, avec des dépenses atteignant 973 902 l. t., et même près d'1,4 million si l'on raisonne en année corrigée, car 300 000 l. t. d'avance sont concédées pour la fabrication de canons de fer, tandis que près de 100 000 l. t. sont acquittées au début de l'année 1693, à la clôture des comptes. On a cependant dû intégrer dans cette catégorie les ancres de marine, qui témoignent de l'avènement d'un nouveau pôle de production, le Nivernais<sup>74</sup>, qui fournit pour 355 000 l. t. de produits métallurgiques. Le premier paiement dans cet espace apparaît en septembre 1690 pour prendre progressivement de l'ampleur : 42 000 l. t. pour 1690, 150 000 pour 1691, 355 000 pour 1692, mais la production atteint alors son acmé pour replonger tout aussi vite. Le Nivernais fournit ensuite moins des produits métallurgiques que du charbon de terre pour les différents arsenaux. La facture du bois est assez légère, d'une part parce que l'essentiel des commandes relève des arsenaux, d'autre part parce que la fourniture à l'économie génère essentiellement des frais d'exploitation ou la rémunération des officiers chargés de l'organisation – il en va ainsi du bois de Bourgogne. Les ordres libellés concernent plutôt les denrées rares, en particulier les mâts, et si l'on saisit les opportunités pour acheter des cargaisons de mâts du Nord, comme les vingt-sept pièces rapportées par Piécourt au Havre, et qu'il cède à 600 l. t. pièce, l'essentiel vient en fait d'Auvergne ou de Franche-

74 Sur la question, on consultera R. Robin, *Forges et forgerons du Berry et du Nivernais*, Paris, Dossiers de l'histoire, 1983 ; *Colloque fonderie et marine, 17 septembre 1994 : actes du colloque. Deuxièmes Rencontres d'histoire de la métallurgie*, Guérisny, Les Amis du vieux Guérisny, 1996 ; *Actes du Colloque Marines et entreprises, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : 20 et 21 octobre 2006 : tricentenaire Pierre Babaud de la Chaussade (1706-1792), fondateur des Forges de Guérisny : septièmes Rencontres d'histoire de la métallurgie organisées dans le cadre des Célébrations nationales 2006*, Guérisny, les Amis du vieux Guérisny, 2007.

Comté. Une analyse similaire peut être faite pour les chanvres : l'essentiel de l'approvisionnement passant directement par les arsenaux, les ordres libellés pointent du doigt des approvisionnements complémentaires. Un fait majeur est à souligner cependant : la place prise par Bordeaux<sup>75</sup> dans la fourniture du chanvre et des cordages. Le port est en effet le relais pour les chanvres récoltés dans la région de Tonneins, mais il est de surcroît un pôle cordier, car la région cumule les deux matières premières essentielles, le chanvre et le goudron.

Le principe de la fourniture par des particuliers se retrouve bien évidemment en 1692. On remarquera la fidélité des fournisseurs, fidélité confirmée dès lors que nous élargissons notre champ de vision à l'ensemble des années de guerre. Girier intervient de façon continue entre 1688 et 1694, recevant ainsi plus de 200 000 l. t., tandis que Tirot est là de 1688 à 1690 – plus de 435 000 l. t. –, avant d'être remplacé par Cartereau sur le même créneau, de 1691 à 1697 environ 420 000 l. t.. Landouillette, pour sa part, est là de façon continue de 1688 à 1696, de même que La Tour Daliès ; si la Marine doit au premier 1 684 532 l. t., le second reçoit tout de même près de 600 000 l. t.. Et, encore une fois, il convient de souligner que ces chiffres ne sont probablement que des minima. Cette cohorte initiale est rejointe par de nouveaux intervenants tels Cartereau, mais aussi Poirier et Hannel pour les bois des environs de Besançon de 1691 à 1693 – 106 500 l. t. –. Pour sa part, François Teyssandier est un bourgeois de Paris qui capte le marché des mâts d'Auvergne. Il signe son contrat le 2 septembre 1691, pour 300 pièces à livrer à Nantes et reçoit 25 000 l. t. d'avance ; tout au long de l'année 1692, les paiements arrivent régulièrement, et le compte est finalement arrêté en juillet 1693. Teyssandier a honoré son contrat au-delà des espérances de la Marine qui a reçu une quarantaine de pièces en sus, dont certaines plus longues que prévu. La suite de son engagement semble plus complexe puisqu'on le retrouve pour l'année suivante pour un contrat apparemment du même ordre et, après une éclipse, il revient pour un autre contrat en 1696 mais, au total, il intervient pour un montant de plus de 200 000 l. t. Le nombre de ces fournisseurs vient rappeler fort à propos que si la fourniture dite « à l'économie » est bien sûr répandue au temps de Louis XIV, elle est bien loin d'être un mode exclusif, le roi n'hésitant pas à faire appel à des fournisseurs privés quand le besoin s'en fait sentir. Nous remarquerons surtout, si nous élargissons notre champ de vision, que l'on a là quelques pourvoyeurs fidèles, qui répondent présents sur plusieurs années, alors même que la guerre fait rage et que certains doivent attendre avant d'être payés. Si les retards sont

75 Sur le rôle de Bordeaux dans l'approvisionnement de la Marine, voir Caroline Le Mao, « La guerre, un stimulant commercial ? Bordeaux et la guerre de la Ligue d'Augsbourg, 1688-1697 », à paraître dans *Histoire, Économie, Société*, n° 4, 2011.

punctuels, ils existent, et certains délais ont dû s'avérer gênants : les associés Blanchard, Gros et consorts doivent attendre juillet 1694 pour obtenir le règlement de leur commande de chanvre d'Auvergne, d'un montant de plus de 75 000 l. t., de même que Cottier et Lefèvre auxquels on doit, pour la même matière, plus de 165 000 l. t.

314

Que retenir de ce rapide panorama des finances de la Marine durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg ? Le premier constat, et le plus évident, est que la guerre sur mer coûte cher et cela pour plusieurs raisons ; il faut construire, entretenir et renouveler les bâtiments ; il faut les équiper, en voiles, mâts, poulies, canons, boulets, etc ; il faut lever les hommes pour les mouvoir, et les nourrir. Sur bien des plans, la guerre sur mer coûte donc plus cher que les opérations terrestres. Mais, et c'est un aspect à ne pas négliger, l'effort nécessaire fut consenti, et même pleinement consenti si l'on considère les sommes engagées. Comment expliquer cet état de fait ? Ainsi que le souligne Henri Legohérel, « malgré l'ampleur de la crise financière qui accompagne la fin du règne, la Marine ne souffre pas d'une restriction de fonds... De 1690 à 1697, la Marine ne souffre pas de réelles difficultés financières : la raison en est simple et grave, tout comme au temps de Colbert : les Finances et la Marine sont entre les mêmes mains, celles du premier Ponchartrain »<sup>76</sup>. En l'espèce, c'est bien sous la guerre de Succession d'Espagne que la Marine connaît de vraies difficultés financières, et la France présente sur ce point un profil inversé à celui de l'Angleterre, qui connaît de graves problèmes durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg – crise, à partir de 1694, du système des *tallies*<sup>77</sup> qui ruine le crédit, tentatives pour payer les régiments en *tallies* dépréciés, ce qui génère des mutineries... –, résolu lors du conflit suivant grâce à Godolphin<sup>78</sup>.

Disposer de moyens ne suffit cependant pas s'il n'y a pas, pour les distribuer, une administration compétente. Or, là encore, c'est plutôt l'image d'une réelle efficacité qui semble se dégager, et ce constat n'est pas le moindre, puisque cette administration, encore très « jeune » sur le plan de l'organisation, a été capable

<sup>76</sup> H. Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine*, *op. cit.*, p. 211-212.

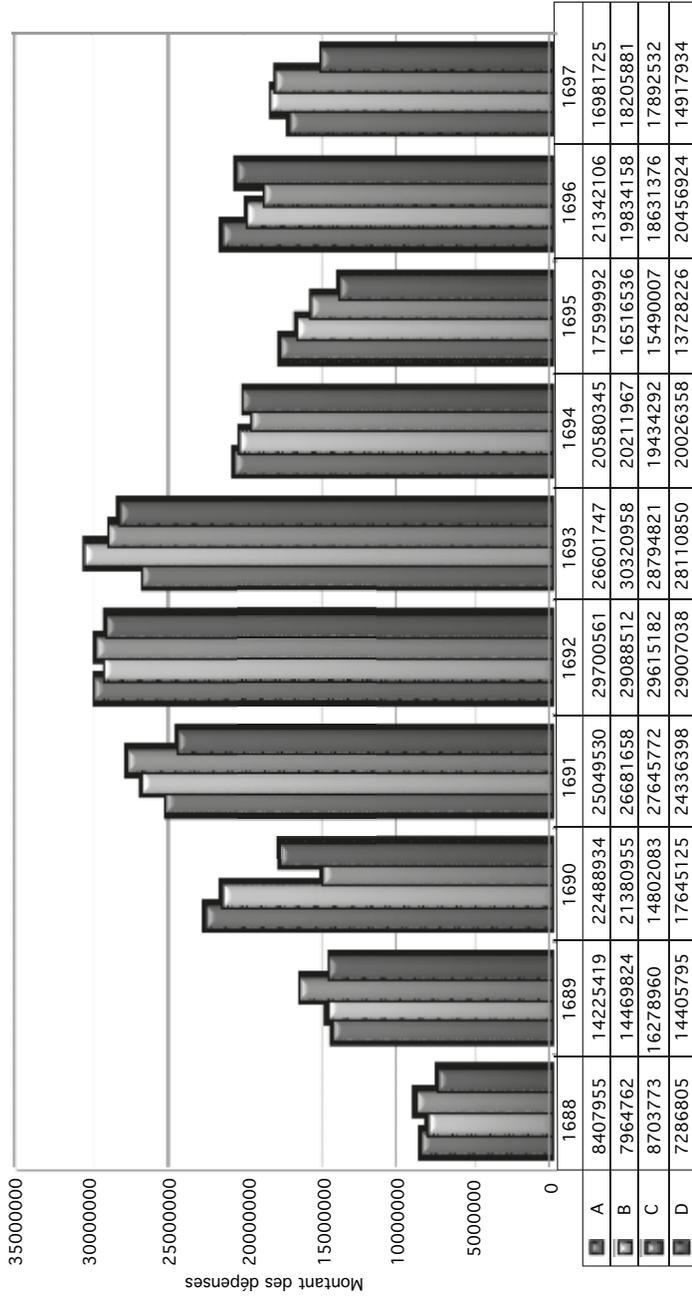
<sup>77</sup> Le *tally* est un morceau de bois sur lequel est gravé le montant du prêt et la date de son enregistrement ; le créancier en prend une moitié, le débiteur l'autre ; le remboursement en espèces se fait sur présentation des deux moitiés. Voir J. Ehrman, *The Navy in the War of William III*, *op. cit.*, p. 169. Une grande partie de ces problèmes sont résolus par la création de la Banque d'Angleterre. - Sur les débuts de celle-ci, outre le récent article de S. Pincus, *art. cit.*, on renverra à François Crouzet, « The Huguenots and the English financial revolution », dans *Favorites of Fortune, Technology, Growth and Economic Development since the Industrial Revolution (Mélanges offerts à D. Landes)*, Cambridge (Mass.), 1991, p. 221-266.

<sup>78</sup> P.G.M. Dickson, « War finance, 1689-1714 », *art. cit.*, p. 291 ss.

de gérer des dépenses multipliées par deux à trois presque instantanément. Ce tour de force a été rendu possible par une réelle capacité d'adaptation, comme en témoignent les changements dans les modes de gestion et comme le confirme par ailleurs la correspondance entre les intendants et le pouvoir central, qui montre que l'on tâche de tirer chaque année les leçons des erreurs de l'exercice en cours. Cependant, les modifications induites en France par le financement de la Marine paraissent limitées si l'on compare avec le cas anglais. Outre-Manche, la question s'intègre dans ce que Steve Pincus a qualifié de révolution de l'économie politique. Dans le nouveau système tel qu'il est pensé, la Navy est appelée à jouer un rôle de premier plan ; elle doit donc être financée efficacement, ce qui nécessite la mise en place d'outils financiers performants, telle que la Banque d'Angleterre. Dans les différents argumentaires développés pour soutenir la création de cet organisme, le financement de la guerre et de la flotte est une donnée récurrente. Selon l'auteur de *La Gloire de l'Angleterre*, c'est un moyen de fournir de l'argent frais en cas d'urgence soudaine, notamment pour « lever les troupes et équiper les armées » ; pour Francis Brewster, c'est « le meilleur moyen de préserver le commerce et la flotte de ses royaumes »<sup>79</sup>.

Ces remarques nous conduisent à considérer que, de fait, le financement d'une flotte n'est pas seulement un objet d'étude en lui-même ; il est au cœur d'enjeux bien plus considérables, comme la place de la Marine, non seulement dans la guerre, mais aussi dans l'économie d'un pays. Comment justifier, en effet, de telles dépenses, en particulier lorsque surviennent les échecs, ou lorsque la paix revient ? Comment cette Marine de guerre, qui mobilise des sommes considérables prises sur les contribuables, s'articule-t-elle avec l'économie du pays en général, qu'elle contribue à protéger mais aussi à faire vivre par ses besoins et à dynamiser par ses demandes spécifiques ? Il y a là, assurément, de vastes perspectives de recherche.

79 Propos empruntés à Steve Pincus, « La Révolution anglaise de 1688 : économie politique et transformation radicale », art. cit., p. 42.



A : année brute ; B : année corrigée ;  
 C : agendas de la Marine (AN, MAR E 208, p.108) ; D : bordereaux des registres du Trésor royal (AN, MAR E 208, p.106)

## L'étatement des dépenses de la Marine (1688-1697), d'après les registres des ordres de paiements du Trésorier général de la Marine

1687	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694	1695	1696	1697	1698	1699	1700	Total an. cor.
/	7 333 207	460 785	1 401 135	0	29 256	0	0	1 379	0	0	0	0	0	7 964 762
/	3 819 56	12 232 544	1 706 513	498	128 684	8 447	0	0	11 182	0	0	0	0	14 469 824
/	0	1 445 204	1 793 9886	1 402 411	533 030	31 517	28 907	0	0	0	0	0	0	21 380 955
/	0	0	2 682 400	20 747 484	2 204 509	103 6864	3 144	43 40	0	0	2 917	0	0	26 681 658
/	0	0	0	2 899 137	23 783 298	2 095 813	302 554	53 21	1 864	525	0	0	0	29 088 512
/	0	0	0	0	3 021 784	22 373 857	1 697 734	43 087	3 011 266	173 230	0	0	0	30 320 958
/	0	0	0	0	0	1 055 249	17 593 174	1 335 553	62 093	134 873	31 025	0	0	20 211 967
/	0	0	0	0	0	0	954 832	14 500 340	91 6930	76 055	66 353	1 052	974	16 516 536
/	0	0	0	0	0	0	0	1 709 972	16 433 111	1 310 787	375 138	5 150	0	19 834 158
/	0	0	0	0	0	0	0	0	905 660	15 266 255	1 880 563	1 503 57	3 046	18 205 881
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	/	/	/	/
Total An. Br.	7 715 163	14 138 533	22 468 934	25 049 530	29 700 560	26 660 1747	20 580 345	17 599 992	21 342 106	16 983 422				

La colonne de gauche indique les années corrigées ; la ligne d'en-tête indique l'année brute durant laquelle le paiement est effectivement acquitté ; les cellules en gris correspondent aux paiements pour une année donnée, durant cette même année donnée ; les légers décalages que l'on peut constater dans les totaux des années brutes pour 1688 et 1689 entre le graphique et le tableau viennent du fait que des paiements relatifs à des années antérieures à 1688 ne sont pas indiqués dans le tableau.

	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694	1695	1696	1697
Part des avances pour l'année suivante	2,64	6,76	10,05	9,97	9,97	5,22	5,78	8,62	4,97	
Part du retard	7,93	12,82	9,33	12,19	8,27	16,24	7,74	6,43	8,53	11,17
Part de l'année retard	5,79	11,79	6,56	8,26	7,20	5,60	6,61	5,55	6,61	10,33
Part du retard au-delà d'une année	2,14	1,03	2,78	3,93	1,07	10,64	1,13	0,87	1,92	0,84

Les résultats sont donnés en pourcentage. La base de calcul est l'année corrigée.

## ANNEXE 3

Comparaison de la ventilation des dépenses de la Marine, pour les années 1689 et 1692,  
d'après les registres de paiement du trésorier général de la Marine (AN, MAR E4 et E8)

	1689		1692		
	Montant	%	Montant	%	
Affaires secrètes	66 251	0,47	50 681	0,17	- 23,50
Armement, désarmement	84 255	0,59	7 798	0,03	-90,74
Allocation annuelle des ports et arsenaux	2 429 085	17,08	12 697 380	42,75	+ 422,72
Construction, radoub, carènes	438 206	3,08	130 000	0,44	-70,33
Dédommagements pour pertes	30 915	0,22	32 850	0,11	+ 6,26
Dépenses du port	179 637	1,26	0	0,00	-100
Dépenses extraordinaires	147 619	1,04	1 124 189	3,79	+ 661,55
Déserteurs	0	0,00	604	0,00	
Entretien du port	72 646	0,51	0	0,00	
Frais d'ambassade	314 138	2,21	0	0,00	
Frais pour marchandises	354 337	2,49	110 462	0,37	-68,83
Frêt privé	1 443	0,01	129 674	0,44	+ 8 886,42
Gratifications	189 241	1,33	139 280	0,47	-26,40
Hôpitaux et pauvres	54 766	0,38	0	0,00	-100
Institutions et entreprises religieuses	109 329	0,77	28 225	0,10	-74,18
Marchandises (achats)	4 984 139	35,04	7 480 619	25,19	+ 50,09
Pensions	148 825	1,05	137 098	0,46	-7,88
Prisonniers de guerre	30 273	0,21	215 237	0,72	+ 610,99
Remboursement de frais	89 430	0,63	36 728	0,12	-58,93
Soldes, appointements, payes	3 946 698	27,74	6 008 394	20,23	+ 52,24
Taxes du trésorier de la Marine	292 452	2,06	508 938	1,71	+ 74,02
Transport de troupes	9 971	0,07	48 038	0,16	+ 381,78
Varia	251 763	1,77	814 366	2,74	+ 223,47
<b>TOTAL</b>	<b>14 225 419</b>	<b>100</b>	<b>29 700 561</b>	<b>100,00</b>	<b>+ 108,79</b>

